



**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-04**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-05**  
**DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O.) RIVIÈRE-BONAVENTURE**  
**ET RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O.) RIVIÈRE-BONAVENTURE ET RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil de la MRC de Bonaventure, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2019-04-57 lors de la séance régulière du 17 avril 2019, du 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 2019-04 modifiant le Règlement de zonage des Territoires non organisés (T.N.O.) Rivière-Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure, tiendra une assemblée publique de consultation le **29 mai 2019 à compter de 16 h 00**, à la salle de conférence du Siège social de la MRC de Bonaventure à New Carlisle ce, en conformité de la Loi ;

**QUE** ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'interdire ou d'autoriser différentes classes d'usages dans plusieurs zones des Territoires non organisés (TNO) Rivière-Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure ce, de manière à n'autoriser que les usages reliés à la villégiature (ex : chalet, camp de chasse, abris sommaire, etc.) et à l'exploitation des ressources naturelles (ex : foresterie, activité minière, etc.) dans la grande majorité des zones présentes dans les TNO de la MRC ;

**QUE** le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la MRC de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau ;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le préfet (ou un autre membre du Conseil de la MRC désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

**QUE** ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

**QUE** ce projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à New Carlisle, ce 29 avril 2019.

  
Anne-Marie Flowers  
Directrice générale et secrétaire-trésorière